

M. Charles Böschenstein : chef de section pour la formation professionnelle à l'Office fédérale de l'industrie, des arts et métiers et du travail, prend sa retraite

Autor(en): **C.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **35 (1943)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 1909 24 novembre. Premier rapport nettement favorable du Département des finances au Département des postes.
- 1910 Le Conseil fédéral désigne MM. Renner, adjoint à l'Inspektorat général des chèques, et Siegwart, chef du Contrôle des finances, pour entreprendre un voyage en France et en Autriche, avec mission d'étudier en chacun de ces Etats l'organisation de la Caisse d'épargne postale au double point de vue financier et technique, et de dégager de l'enquête les éléments utiles à l'introduction du système dans notre pays. Dans les conclusions de leur rapport, les enquêteurs préavisent chaleureusement pour la création de la Caisse d'épargne postale.
- 1912 En novembre, le Département des postes convoque pour la première fois une commission d'experts; sur 20 membres, une douzaine sont directeurs ou conseillers d'administration de banque. Un seul expert y représente la classe ouvrière, le conseiller national Eugster-Züst. (A suivre.)

M. Charles Böschenstein

*chef de section pour la formation professionnelle
à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail,
prend sa retraite.*

M. Charles Böschenstein vient de quitter son poste de chef de section pour la formation professionnelle après avoir rendu de grands services à l'œuvre de l'éducation professionnelle de la jeunesse. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à cet homme qui s'est distingué par sa franchise et par son objectivité et qui, au cours de sa longue activité dans ce secteur si important de notre économie nationale, a fait preuve de beaucoup d'initiative et d'énergie. Nous en parlons en connaissance de cause, nous qui l'avons vu à l'œuvre depuis 1923, année où il vint occuper le poste d'inspecteur que le Conseil fédéral venait de créer.

Ce sont M. Böschenstein, M. Pfister, premier directeur de l'Office fédéral du travail, et le professeur Germann qui ont jeté les bases de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 que les Chambres fédérales adoptèrent à l'unanimité et qui entra en vigueur le 1^{er} janvier 1933. C'est dans cette loi et dans les ordonnances qui la suivirent, et dont M. Böschenstein fut également le principal artisan, que sont tracées les grandes lignes directrices de l'éducation professionnelle dans le commerce, dans l'artisanat et dans l'économie domestique.

C'est à l'initiative de M. Böschenstein que l'on doit le plan unifié imposé à toutes les écoles de commerce et approuvé par le Département fédéral de l'économie publique. M. Böschenstein

a en outre réglé avec beaucoup de compréhension et de tact la question de la validité des diplômes d'écoles de commerce. Lorsque, plus tard, des plans normalisés furent également introduits pour les écoles professionnelles, ce fut en grande partie aussi grâce au travail accompli par M. Böschenstein qui avait su se gagner le concours des associations et des écoles intéressées.

M. Böschenstein a voué un grand intérêt au développement de l'éducation professionnelle des apprentis. A cet effet, il était d'avis que la nécessité de parfaire leur instruction était plus grande pour les maîtres des écoles de commerce et des écoles professionnelles et artisanales que pour ceux des écoles secondaires dont le corps enseignant est formé par des études académiques. C'est ainsi que le Département de l'industrie, des arts et métiers et du travail et la Société suisse des commerçants ont organisé des cours réguliers pour maîtres, vendeuses, sténodactylographes, etc.

M. Böschenstein intervint également pour que d'importantes subventions fussent accordées aux jeunes apprentis de commerce qui méritaient d'être encouragés et qui désiraient approfondir leurs connaissances linguistiques et commerciales à l'étranger.

Il s'est intéressé tout particulièrement au sort des jeunes gens sortant d'apprentissage et qui cherchaient du travail. Son esprit d'initiative s'est une fois de plus manifesté de la façon la plus heureuse en créant des ateliers de perfectionnement où ces jeunes gens trouvèrent le gîte, le couvert et l'occasion de parfaire la connaissance de leur métier.

Comme bien l'on pense, un homme dont toute la vie fut jusqu'ici des plus actives ne pouvait pas cesser de travailler. En pleine vigueur d'esprit et de corps, il s'attaque à de nombreux problèmes dans le secteur de l'économie de guerre en corrélation avec l'instruction professionnelle et le ravitaillement. Pour lui vraiment: le travail, c'est la vie. Puisse-t-il bénéficier encore longtemps de sa robuste santé et faire profiter la jeunesse de sa grande expérience.

Si le départ de M. Böschenstein nous le fait vivement regretter, nous avons cependant la satisfaction de le savoir remplacé par son collaborateur à l'Office fédéral du travail, M. Schwander. Nous sommes certains de trouver en M. Schwander le digne successeur de M. Böschenstein. Cela nous garantit la continuité des bons rapports que nous avons toujours eus avec son prédécesseur. Nous en sommes heureux dans l'intérêt de notre jeunesse laborieuse.

Ch. Sch.